

Le « non » s'arme d'humour

FUSION BLONAY/ST-LÉGIER

Les opposants à la fusion lancent un site Internet et leur campagne. Ils dénoncent un mariage sans fondement, coûteux, craignent une perte d'identité et de proximité et déplorent l'absence de démarches participatives. Le syndic de Blonay s'inscrit en faux et promet un gain en efficience. Votation populaire le 17 mai.

Textes et photo: Amit Juillard



Marie-France Vouilloz Burnier, Jean-Marc Nicolet, Michèle Jeanmonod, André Grivel et Nick Schuler (de g. à d.) entourent Croflette, mascotte anti-fusion inspirée de la croix des armoiries de Saint-Légier, appelée à disparaître en cas de oui.

Une rencontre faite de clins d'œil à l'histoire entremêlée de Blonay et Saint-Légier ce 19 février. Un groupe d'opposants à leur fusion rencontre *Le Régional* au Café de la Place à Saint-Légier, sis sur la route des... Deux-Villages. La discussion se poursuit au premier étage de l'Auberge Communale, dans l'ancienne salle des... mariages.

«Je suis contre cette union parce que nos deux communes sont comme deux sœurs, qui vivent dans un respect mutuel et qui collaborent bien», explique Nick Schuler, ancien municipal libéral à Saint-Légier. En substance, pourquoi changer une formule qui fonctionne?

«Croflette» contre «Fusionnette»

L'homme est le père de Croflette. Un personnage inspiré de la croix tréflée de Saint-Maurice, présente sur les

armoiries de Saint-Légier. Et appelée à disparaître de celles de la nouvelle ville en cas de oui le 17 mai. Sa bannière reprendrait le drapeau actuel de Blonay mais avec les couleurs de Saint-Légier. Sur «croflette.ch», site Internet lancé cette Saint-Valentin, le cartoon dit tout le mal qu'il pense de Fusionnette et dialogue avec Cœurbeche,

son homologue blonaysan. L'humour est ici arme politique. A trois mois du vote populaire, la campagne est lancée. Pour mémoire, les deux Conseils communaux ont largement accepté la convention de fusion le 21 janvier. Douze partisans du «non» se sont réunis le 5 février. Lors de la soirée, un comité provisoire est désigné. Pour Saint-Légier, la conseillère communale Marie-France Vouilloz Burnier (Verts

et Ouverts) et Jean-François Greset, ex-candidat indépendant à la Municipalité. Pour Blonay, les élus écologistes Jean-Marc Nicolet et André Grivel. Mais autour de la table ce 19 février, tous insistent: «C'est un groupe intercommunal, interpartis et citoyen».

Peur de se faire avaler tout crus

Michèle Jeanmonod, créatrice des pages web et ancienne conseillère communale libérale saint-légerine, se lance: «Toute fusion entraîne une perte d'identité. Et comme pour la maison de commune, il y aurait un glissement vers Blonay. A Saint-Légier, nous avons peur de nous faire avaler tout crus!» Jean-Marc Nicolet relève quant à lui le risque de perdre en proximité. «Le centre de décision s'éloigne de la population en passant de 5'000 à 12'000 habitants.» Autre grief: «La société civile n'a pas été intégrée aux discussions, il n'y a pas eu de démarches participatives contrairement aux objectifs de l'Agen-

da 21, signé par les deux villages», déplore Marie-France Vouilloz Burnier. Côté finances, les opposants craignent un bilan coûteux, malgré des recettes supplémentaires de 1,7 million prévues grâce à la péréquation cantonale. Selon eux, la cotisation à Association Sécurité Riviera augmenterait de 700'000 frs et la facture sociale serait à revoir à la hausse. Comme les coûts de l'administration, via la création de services - et de postes - supplémentaires. Quid du taux d'imposition, qui resterait fixé à 68,5 points selon la Municipalité? Michèle Jeanmonod s'inquiète: «Il y a des chances qu'à terme il passe à 72 ou 73 pour trouver un équilibre financier».



Deux débats prévus.
A Blonay, 2 avril à 19h, l'Aula de Bahyse.
A St-Légier, 7 avril à 19h, Grande Salle-Le Grammont.

«Aujourd'hui, nous perdons en efficience», estime le syndic de Blonay

Le comité du «oui» n'est pas encore constitué. Contacté par *Le Régional*, Dominique Martin, syndic PLR de Blonay, réagit aux arguments des opposants ce 20 février. «La fusion n'enlèverait rien à l'identité de chaque village, qui garderait son code postal et ses sociétés locales. Et les noms sur les panneaux de signalisation resteraient les mêmes. Prenons l'exemple de Montreux: les cœurs de Chailly, Chernex ou des Planches battent encore!» Quid de la perte de proximité? «Pour la maison de commune, ce n'est pas un changement de continent, mais un déplacement de quelques kilomètres pour les Saint-Légerins. Quant aux rapports entre la population et les municipaux, je ne suis pas sûr que cela change grand-chose: actuellement, sur 5'000 habitants, qui connaît vraiment ses édiiles?»

Faut-il craindre une hausse d'impôts à terme? «Le taux à 70 %, retranché à 68,5% à la suite d'une reprise de charges par le Canton, a été validé par un cabinet d'audit», balaie-t-il. Quant au coût du mariage,

Dominique Martin rassure: «Je ne vois pas pourquoi il coûterait cher aux citoyens. La question de la facture sociale est en discussion au niveau cantonal et sa répartition ne se fait pas seulement en fonction de la taille d'une ville. Quant à la cotisation à Association Sécurité Riviera, des réflexions sont en cours et les résultats seront présentés aux Municipalités du district ce printemps.» Et pourquoi ne pas avoir entrepris de démarches participatives? La réponse fuse: «Les conseillers communaux, qui ont participé aux groupes de travail, sont les représentants élus par la population». Les partisans du «non» estiment encore qu'il n'y a pas de réelles raisons de fusionner. Le syndic rétorque: «Nous sommes arrivés au bout de notre processus de rapprochement. Aujourd'hui, nous perdons en efficience, notamment parce que les dossiers passent d'une municipalité à l'autre, d'un service à l'autre. Et nous gagnerions aussi en compétences dans des secteurs comme les ressources humaines ou la communication.»